

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1.

Débitrice: **JN CONSEILS SÀRL**, Chemin du Vallon 26,
1030 Bussigny
2.

Date du prononcé de dissolution: 25.05.2018
3.

Suspension de faillite: 05.06.2018
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 25.06.2018
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: Par décision de la Présidente du Tribunal d'arrondissement de Lausanne du 25 mai 2018, la société a été déclarée dissoute conformément aux articles 154 ORC et 731b CO; sa liquidation a été ordonnée selon les dispositions applicables à la faillite.

Office des faillites de l'arrondissement de Lausanne

021 316 65 13

1014 Lausanne

04280063